



Code de sécurité :

Pour contrôler cette attestation
connectez-vous :
<http://verification-attestations.msa.fr>

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues
peuvent être contrôlés :

- en ligne sur notre site www.msa.fr
rubrique **services en ligne > vérification d'attestations**
- en contactant la MSA ou son délégataire

Ce contrôle peut être effectué pendant un an après publication de l'attestation.

NOM Prénom
Adresse
Code Postal - Ville

La présente attestation est délivrée au chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, à sa demande, en vue de bénéficier du droit à la formation professionnelle continue. (Article L718-2-1 du code rural et de la pêche maritime)

Identification du chef d'exploitation ou d'entreprise agricole

NOM Prénom
Adresse
Code Postal - Ville
n° sécurité social

Intervenant

Date d'affiliation

Situation du chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, adhérent au regard de la contribution au financement de la formation professionnelle continue (VIVEA)

- Est à jour au regard de la contribution formation professionnelle continue.
- Est installé(e) depuis le **XX/XX/20XX**

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit, produite par la MSA sous forme dématérialisée dans les conditions de sécurité requises par la loi.

Le Directeur

**Modèle - Ne pas remplir SVP -
à générer depuis votre espace personnel sur www.msa.fr**